

# Plan Local d'Urbanisme Commune de SERVOZ



Document graphique du règlement

PLAN ZOOM

PLAN N° 2/2	PROCÉDURES	
	ELABORATION & REVISIONS	MODIFICATIONS
ECHELLE 1:2 500	Elaboration, approuvée le	
	Révision, approuvée le	
<p>CONCEPTION</p> <p>B.E. CARTOGRAPHIE</p> <p>PLAN CADASTRAL</p>		




PROJET DE PLU ARRÊTÉ

### ZONAGE

- ZONES URBAINES**
- UA** Secteurs urbains des villages traditionnels et leurs prolongements immédiats
  - UAh** Secteur d'accueil des hébergements touristiques
  - UB** Secteurs urbains périphériques à densité intermédiaire
  - UHa** Secteur de hameaux anciens et denses
  - Uhb** Secteur de hameaux récents
  - UE** Secteur d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- ZONES A URBAINISER**
- 1AUb** Secteur à urbaniser à vocation principale d'habitat pour renforcer la centralité
  - 2AUb** Secteur à urbaniser à vocation principale d'habitat pour permettre une densification raisonnée des secteurs périphériques
  - 3AUb** Secteur à urbaniser en renouvellement urbain pour diversifier les fonctions de la centralité sur le site des Praz
- ZONES AGRICOLES**
- A** Zone agricole
  - Ap** Secteur correspondant aux alpages
  - Nb** Secteur agricole à forte qualité écologique et paysagère
- ZONES NATURELLES**
- N** Zone naturelle
  - Nb** Secteur des réservoirs de biodiversité
  - Nb** Secteur dédié aux équipements et installations de sport et loisirs

### ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES

- Linéaire de diversité commerciale au titre de l'article L151-16 CU
- ..... Sentiers et itinéraires piétonniers et/ou cyclables repérés au titre de l'article L151-38 CU
- Murets repérés au titre de l'article L151-19 CU
- Arbres repérés au titre de l'article L151-19 CU
- Petit patrimoine repéré au titre de l'article L151-19 CU
- ▨ Jardins ou potagers à préserver au titre de l'article L151-19 CU
- ▨ Parcs à préserver au titre de l'article L151-19 CU
- ▨ Vergers repérés au titre de l'article L151-19 CU
- ▨ Secteur d'intérêt patrimonial au titre de l'article L151-19 CU
- ▨ Secteur de taille et capacité d'accueil limités (STECAL)
- ▨ Bâtiments pouvant changer de destination au titre de l'article L151-11-2° CU
- ▨ Bâti d'intérêt patrimonial au titre de l'article L151-19 CU
- ▨ Zones humides avérées identifiées au titre de l'article L151-23 CU
- ▨ Zones humides potentielles repérées au titre de l'article L151-23 CU
- ▨ Secteur soumis à orientations d'aménagement et de programmation
- ▨ Servitude de mixité sociale au titre de l'article L151-15 CU
- ▨ Emplacements réservés
- ▨ Secteur d'application de la servitude de résidence principale au titre de l'article L151-14-1 CU
- ▨ Espaces minimum de bon fonctionnement des cours d'eau repérés au titre de l'article L151-23 CU
- ▨ Cours d'eau en liste 1 de l'article L214-17 du code de l'environnement et repérés au titre de l'article L151-23 CU
- ▨ Bâti non cadastré



EMPLACEMENTS RESERVES			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Emprise indicative
1	Cheminement piéton aux Erveney d'en Haut, plateforme de 1m50 environ. Liaison avec le chemin du Vieux Servoz au Reposoir	Commune	100 m²
2	Cheminement piéton entre le Vernay et la Tour, plateforme de 3m environ	Commune	1185 m²
3	Aménagement paysager, espaces publics et équipements publics en entrée de village	Commune	202 m²
4	Les Grands Prés : aire de retournement automobile	Commune	389 m²
5	Création d'un cheminement entre Passy et Servoz	Syndicat Mixte de l'Arve et de ses Abords (SM3A)	13794 m²
6	Stationnement, agrandissement du cimetière et circulation piétonne	Commune	3220 m²
7	Renaturation du ruisseau des Lanches	Syndicat Mixte de l'Arve et de ses Abords (SM3A)	2623 m²
8	Renaturation du ruisseau de la Planchette	Syndicat Mixte de l'Arve et de ses Abords (SM3A)	9244 m²
9	Aménagement accessibilité et sécurité du groupe scolaire	Commune	978 m²
10	Extension du groupe scolaire et aménagement de l'accessibilité	Commune	719 m²
11	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	218 m²
12	Aménagement d'espace public et d'aire de stationnement au Vieux Servoz	Commune	213 m²
13	Aménagement d'espace public, aire de stationnement et point d'apport volontaire au Mont	Commune	433 m²
14	Réalisation de la desserte agricole et forestière et de la desserte sécurité incendie du hameau de Fleugerand ainsi que passage des réseaux AEP EU (raccordement)	Commune	2510 m²
15	Intégration de la route des Barbolets au domaine public (environ 6 m de largeur)	Commune	1309 m²
16	Intégration du Chemin du Reposoir au domaine public	Commune	2461 m²
17	Chemin en mode actif et passerelle	Commune	161 m²